

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 9 AVRIL 2019 A 19H

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Procurations : 5

Absent : 0

Votants : 23

L'an deux mille dix- neuf et le 9 Avril à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 2 Avril 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Etaient présents : ALBERT Magalie - ALLIOT Lucille - AUDOUBERT Michel - AUDOUIN Yves - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CROS Bénédicte - DESPIERRE Francis - FAIVRE Sébastien - GAC Catherine - LOURDE Michèle - MESBAH-LOURDE Pascale - PONS Bernard - RUQUET Adolphe - SANTACRUZ Roger - SAVIGNOL Claude - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane - VEZAT-BARONIA Maryse.

Procurations : ALVADO Régis à Claude SAVIGNOL - FOING Jacqueline à RUQUET Adolphe - Michel BARBERO à Michel AUDOUBERT – Sylvie MAILHOL à Michèle LOURDE - BARRIOS-CHETCUTI Katia à Magalie ALBERT -

Mme ALLIOT est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h00.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote.

Le procès-verbal de la séance du 26/03/2019 est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

ORDRE DU JOUR

I) VOTE BUDGET PRIMITIF 2019

A) MONTANTS SUBVENTIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

Mme le maire propose de maintenir pour 2019 le montant des subventions allouées aux associations, en 2018.

Seules deux modifications sont à noter :

- Pas de subvention pour l'association pêche et pisciculture, cette dernière étant en sommeil
- Légère diminution du montant attribué au comité des Fêtes Rivoises car cette année ne seront pas organisées les fêtes du 14 Juillet et de la St Jean.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le montant de chaque subvention accordée aux associations pour l'année 2019, comme suit :

ACCA	400.00 € (à l'unanimité) (Y. CARON-JOURDA et C. SAVIGNOL ne participent pas au vote)
ADLFA 31 ETUDES ET PREVENTION GRELE HAUTE GARONNE	150.00 € (à l'unanimité)
AMICALE DES AINES	230.00 € (à l'unanimité)
AMICALE DES RESIDENTS OREE DU BOIS	110.00 € (à l'unanimité)
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	840.00 € (à l'unanimité)
AMICALE PHILATELIQUE DU VOLVESTRE	110.00 € (à l'unanimité)
ASSOCIATION PECHE ET PISCICULTURE	0 € (à l'unanimité)
ARTEA	110.00 € (à l'unanimité)
ATELIER DE PEINTURE SUR SOIE	110.00 € (à l'unanimité) (C. GAC ne participe pas au vote)
ATELIERS CREATIFS DU VOLVESTRE	110.00 € (à l'unanimité) C. GAC ne participe pas au vote)

CENTRE EQUESTRE DU VOLVESTRE	110.00 € (à l'unanimité)
CLUB DE SCRABLE CSBCV	110.00 € (à l'unanimité)
COMITE DE LOISIRS ET ENTRAIDE ESAT FOYER SAMSAH	110.00 € (à l'unanimité)
COMITE DES FESTIVITES RIVOISES	7 500.00 € (à l'unanimité)
COMPAGNIE DES ARCHERS DU PAPOGAY	14 200 € (à l'unanimité) R. SANTACRUZ - Y. AUDOUIN - Y.CARON- JOURDA - C. SAVIGNOL- B. PONS et R. ALVADO ne participent pas au vote
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	400.00 € (à l'unanimité)
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE	Subvention exceptionnelle 500.00 € sous réserve proposition projet pédagogique (à l'unanimité)
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	350.00 € (à l'unanimité)
COURIR EN VOLVESTRE	450.00 € (à l'unanimité)
ECOLE DE MUSIQUE DE L ARIZE	1000.00 € (à l'unanimité)
EUROPE VOLVESTRE	700.00 € (à l'unanimité) M. AUDOUBERT sort de la salle – R. ALVADO et R. SANTACRUZ ne participent pas au vote
FNACCA	280.00 € (à l'unanimité) C. SAVIGNOL ne participe pas au vote
FOYER RURAL	500.00 € Pascale MESBAH-LOURDE sort de la salle
FOYER SOCIO EDUCATIF	300.00 € (à l'unanimité) Subvention versée sous réserve d'un projet éducatif
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	600.00 € (à l'unanimité) E.SOUCASSE-PIQUEMAL ne participe pas au vote.
HANDBALL VOLVESTRE	4 300.00 € (à l'unanimité)

HARMONIE SAINTE CECILE SOCIETE	600.00 € (à l'unanimité)
INSPIRATION DES MUSES	350.00 € R.ALVADO ne participe pas au vote
JARDIN AQUATIQUE	110.00 € (à l'unanimité)
JEUNESSE VOLVESTRE	110.00 € (à l'unanimité)
LA BULLE D'AIR	110.00 € (à l'unanimité)
LE THEATRE S'ENVOLE	500.00 € (à l'unanimité)
LES AMIS DE L'ORGUE	150.00 € (à l'unanimité)
PUPENVOL ASSOCIATION	110.00 € (à l'unanimité) (J. FOING, F.DESPIERRE, ne participent pas au vote)
RADIO GALAXIE	1000.00 € (à l'unanimité) (M. AUDOUBERT – R. ALVADO ne participent pas au vote)
SOEURS SISTERS	110.00 € (à l'unanimité) (B.PONS ne participe pas au vote)
TANGO VOLVESTRE SAVES	110.00 € (à l'unanimité)
TOUR'ART COLLECTIF	3 000.00 € (à l'unanimité)
UNION CYCLOTOURISME RIVERAINE	140.00 € (à l'unanimité)
USR BOXE ANGLAISE	450.00 € (à l'unanimité)
USR ECOLE DE FOOTBALL	2 300.00 € (à l'unanimité) R. SANTACRUZ ne participe pas au vote
USR SECTION FOOTBALL SENIORS	2 000.00 € (à l'unanimité) R. SANTACRUZ ne participe pas au vote
USR SECTION TENNIS	2 620.00 € (à l'unanimité)

USR SECTION VOILE AVIRON	500.00 € (à l'unanimité) (J. FOING ne participe pas au vote)
USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE	400.00 € Y. AUDOUIN et R. SANTACRUZ ne participent pas au vote
USR UNION SPORT RIVSECTION PETANQUE	400.00 € Y. AUDOUIN et R. SANTACRUZ ne participent pas au vote

B) TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2019 :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Madame le Maire propose de maintenir le taux des quatre taxes directes locales pour 2019.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de Mme le Maire. Les taux des 4 taxes directes locales pour l'année 2019 seront les suivants :

- Taxe d'habitation 16.30 %
- Taxe foncière bâti 11.28 %
- Taxe foncière non bâti 53.00 %
- CFE 12.89 %

Décision : adoption rejet autre :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

C) BUDGET PRIMITIF 2019 :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire présente les grandes lignes du budget.

Fonctionnement :

Mme le Maire réaffirme la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Pour maintenir le niveau de dépense à celui de 2018 devront notamment être surveillées les prestations facturées par le SIVOM (espaces verts, restauration, transports), compte tenu des hausses de tarifs appliquées depuis le 01/01/2019.

Trois secteurs restent préservés par le budget communal :

- Secteur enfance et jeunesse : budgets scolaires et animations péri-scolaires
- Vie associative : les associations étant le moteur de la vie locale
- Personnel communal : résorption des emplois précaires

Investissements :

Mme le Maire rappelle que compte tenu des marges de manœuvre très faibles, les investissements programmés pour 2019 seront modestes :

- Travaux de rénovation du commerce Huit à 8 pour dynamiser le centre bourg
- Travaux accessibilité : écoles, centre de loisirs et mairie
- Réfection toiture du commerce accueillant la fleuriste
- Terrain multi-jeux sous réserve obtention financements

Mme le Maire informe que la commune ne recourra à l'emprunt qu'en cas de besoin, pour financer notamment les réparations liées aux chantiers de la chaussée du « trou de la Lune » et du seuil du Caous. Le montant estimé de ces travaux pourrait atteindre 100 000 €.

Le montant des annuités d'emprunt est de 299 000 € pour 2019 et passera à 259 000 € en 2020.

Concernant les recettes, les actes de cession de deux lots situés route du plan d'eau seront signés d'ici la fin juillet et la commune encaissera 90 000 €.

Reste également à percevoir en 2019 le solde de la subvention attribuée pour la restauration du parvis de la Cathédrale, soit 80 000 € environ.

Fonctionnement

Dépenses	2 698 680.40 € (voté à l'unanimité)
Recettes	2 698 680.40 € (voté à l'unanimité)

Investissement

Dépenses	1 887 441.52 € (voté à l'unanimité)
Recettes	1 887 441.52 € (voté à l'unanimité)

Décision : adoption rejet autre :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstentions : 0
Adopté à l'unanimité			

D) **MONTANT VERSEMENT CCAS :**

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

Mme le Maire propose de verser 1 000 € pour l'année 2019 au CCAS, montant inchangé par rapport à l'année précédente.

Proposition validée à l'unanimité.

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

II) VOTE BP 2019 Atelier relais

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet :

Le Conseil Municipal décide d'adopter le BUDGET PRIMITIF 2019 de l'ATELIER RELAIS EBENISTERIE présenté par Madame le Maire :

Fonctionnement

Dépenses	2 093.98 € (voté à l'unanimité)
Recettes	2 093.98 € (voté à l'unanimité)

Investissement

Dépenses	3 131.48 € (voté à l'unanimité)
Recettes	7 165.45 € (voté à l'unanimité)

Décision : adoption rejet autre :

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

III) TRAVAUX SEUIL DU CAOUS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

A défaut d'éléments nouveaux depuis la séance du 26/03/2019, Mme le Maire indique au conseil municipal que ce point ne sera pas abordé.

IV) DEMANDES DE SUBVENTIONS CD 31

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

1) Travaux sanitaires mairie :

Mme le Maire propose de demander une subvention au conseil départemental de la Haute Garonne pour la rénovation des sanitaires de la mairie, ces derniers étant très vétustes.

Les travaux sont évalués à 4 400.00 € HT.

Proposition validée à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

2) Espaces verts place du préau :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Une subvention pourrait être demandée pour des travaux d'espaces verts et d'embellissement, notamment place du Préau.

Ces travaux sont chiffrés à 4 792.50 € HT.

Les élus valident à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

3) Piscine :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe les élus que des investissements devront être réalisés à la piscine portant notamment sur l'installation d'un ventilateur extracteur d'air et sur des casiers à destination du public.

Ces travaux évalués à 3 694.30 € pourront faire l'objet d'une aide du conseil départemental.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

V) DEMANDE DE SUBVENTION LEADER :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

L'association Tour'Art collectif a proposé l'organisation d'un salon du livre sur la commune, en septembre 2019.

Dans le cadre du programme européen LEADER, le PETR du Pays Sud Toulousain a sélectionné ce projet au titre de son appel à projets.

Mme le maire propose de solliciter une aide au titre du programme LEADER, qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale.

Les élus procèdent au vote et valident cette proposition à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VI) MODALITES RECUPERATION AGENTS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire propose que les agents qui encadrent des séjours d'enfants ou d'adolescents, puissent bénéficier compte tenu de la fatigue accumulée, de jours de récupération.

La loi ne prévoyant rien sur ce point, la commune s'est rapprochée d'autres collectivités et il est proposé d'octroyer aux agents :

- 2 jours de récupération pour des séjours de 5 jours
- 1 jour de récupération pour des séjours de 3 à 4 jours
- 0.5 jour de récupération pour des séjours de 2 jours

Les élus valident à l'unanimité ces modalités de récupération.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : contre : abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

La directrice du centre Pierre Hanzel et cinq autres établissements de la haute Garonne remercient la commune pour le prêt de la salle polyvalente, où se sont tenues des rencontres sportives.

2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe que le Conseil Départemental de la Haute Garonne a accepté de verser une subvention exceptionnelle de 50% sur le montant des dégâts intempérie à la voirie communale, déclarés par les communes de la CCV.

3) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Le rapport d'activités de l'Agence Technique Départementale est à la disposition des élus qui souhaiteraient le consulter, à l'accueil.

Mme le Maire rappelle que l'ATD dispense gratuitement des formations de grande qualité aux élus des collectivités adhérentes.

4) M. Ruquet demande la parole.

Il indique avoir appris que le local destiné à l'accueil des aînés avait trouvé une autre destination, ce qu'il déplore vivement. Il ajoute qu'il démissionnera de son mandat de président de l'association Interagir pour laisser la place à des plus jeunes et lance un appel à volontaires pour trouver une solution pour les personnes qui avaient l'habitude de fréquenter ce lieu. Il rappelle également que le Conseil Départemental a investi des sommes importantes pour la rénovation de ce local.

Mme VEZAT l'assure qu'un terrain d'entente sera trouvé avec le SIVOM.

5) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire donne la parole à Mme MESBAH-LOURDE qui détaille le programme à venir de la journée du 14 Avril 2019, qui réunira à Rieux-Volvestre les foyers ruraux départementaux.

6) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

L'office de tourisme communautaire participera à la manifestation « la haute Garonne vous accueille », co-organisée par le Conseil Départemental et le Comité Départemental du Tourisme.

Cette opération vise à promouvoir les événements culturels et les richesses patrimoniales du territoire. La compagnie des Archers sera particulièrement à l'honneur.

Séance levée à 21h.

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire de séance,

Lucile ALLIOT